



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auxerre, le 1er avril 2020

COVID-19 : VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

Le contexte particulier du confinement, indispensable à l'endigement de la pandémie de COVID-19, génère malheureusement un risque de violences conjugales ou intrafamiliales.

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la lutte contre les violences faites aux femmes demeure un axe prioritaire de l'action de l'État. Le confinement peut entraîner un risque de violences.

Le Ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a tenu à alerter les Français, sur la hausse des violences conjugales constatées depuis le début du confinement .

Afin d'accueillir les victimes, un nouveau dispositif original est mis en place en partenariat avec les pharmaciens. Ainsi, les femmes victimes de violences peuvent se signaler discrètement dans les officines. Il leur suffit de prononcer le terme "Masque 19" auprès du pharmacien pour que celui-ci prévienne les forces de l'ordre.

Parallèlement, les services de l'État restent vigilants et pleinement mobilisés. Le traitement des affaires de violences conjugales continue d'être assuré par les juridictions et les forces de l'ordre restent pleinement mobilisées dans leur combat contre les violences intrafamiliales.

Les moyens d'écoute et de recueil de signalements demeurent opérationnels :

- Violence femmes info au 3919, numéro d'écoute national, ligne ouverte du lundi au samedi de 9h à 19h.
- la plate-forme de signalement des violences sexuelles et sexistes : <http://www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr/> , disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'accès à ce service est gratuit et sans obligation de déclarer son identité pour garantir l'anonymat.
- **Le « 114 » : pour donner l'alerte par simple SMS pour que les forces de sécurité intérieure interviennent.**

**Service du Cabinet,
de la communication et des sécurités publiques
Pôle communication interministérielle**

Tél : 03 86 72 79 75
Port : 06 13 14 69 03
pref-communication@yonne.gouv.fr

1/2

1, place de la préfecture
89016 AUXERRE Cedex



Dans l'Yonne, la mobilisation est également maintenue :

Les points de contacts et d'informations locaux restent joignables afin de protéger et soutenir au mieux les femmes qui en sont victimes en cette période. :

- Hébergement d'urgence : Appeler le 115 (Continuité du service 7j/7, 24h/24).

- ADAVIRS : Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions et à la Réinsertion Sociale
Permanence téléphonique au 07 49 13 47 11 ou par mail adavirs@free.fr

- CIDFF : Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
07 86 18 76 62 - 06 77 96 51 82 accueil@cidff89.fr

- Accueil de jour pour les femmes victimes de violences de Sens. Une conseillère en économie sociale et familiale assure le suivi des femmes victimes de violences - CCAS de Sens du lundi au vendredi de 9h à 12h.
03 86 65 06 53 - accueildejour@mairie-sens.fr

- Accueil de jour pour les femmes victimes de violences d'Auxerre.
Accueil téléphonique - CCAS d'Auxerre. 03 86 51 88 00

- Les UTS - Unités Territoriales de Solidarités. Un accueil téléphonique renforcé est mis en place dans les Unités Territoriales de Solidarités.

La liste des UTS ainsi que leurs coordonnées sont disponibles sur www.yonne.fr

L'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences dans l'Yonne :

Les places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences sont réparties dans différents lieux du département.

Le danger à l'extérieur du fait du coronavirus existe mais lorsqu'il y a danger de mort, de viol ou d'agression à l'intérieur du domicile alors les victimes ont le droit de s'enfuir.

**Service du Cabinet,
de la communication et des sécurités publiques
Pôle communication interministérielle**

Tél : 03 86 72 79 75
Port : 06 13 14 69 03
pref-communication@yonne.gouv.fr

2/2

1, place de la préfecture
89016 AUXERRE Cedex

